



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

AMENDMENT / MODIFICATION

002

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Réfection des routes de catégorie 4 à 6 Parc national Jasper		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-17-5078/A		Date: 23 mai 2017
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-17-00778376		Amendment No. - N° de la modif. 002
Solicitation Closes:		
at - á 14 h	on - le 24 mai 2017	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-8502		Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: See Herein - Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de telephone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 02

La présente modification vise à répondre à des questions de soumissionnaires et à corriger un chiffre donné dans le tableau des prix unitaires.

A) Questions des soumissionnaires

Q12. Pouvez-vous préciser quel est le produit à utiliser pour le marquage durable de la chaussée lors de la réfection des routes du parc national Jasper? Dans les spécifications, on fait référence à une peinture alkyde et on ne parle pas du marquage durable de la chaussée indiqué dans le tableau des montants forfaitaires.

R12. Le produit à privilégier est une peinture alkyde (avec des microbilles en verre pour les lignes jaunes). Un marquage durable de la chaussée n'est pas nécessaire.

Q13. Pourrais-je avoir des clarifications sur les articles 25, 51, 91 (rapiéçage en profondeur). Le seul dessin qui semble correspondre à ces articles est le dessin C405 qui décrit un fraisage peu profond et un remplissage, mais les dimensions et la description semblent erronées. Est-ce que je dois en déduire que la réparation devrait mesurer 400 mm de large et 50 mm de profondeur? Est-ce que le mélange bitumineux nécessaire pour cette réparation est payé dans les articles applicables au revêtement de chaussée en béton bitumineux de type M1?

R13. Le rapiéçage en profondeur est un article provisoire – il y a des petites sections sur chaque route où la plateforme est défaillante et le revêtement déformé. Les carottes prélevées indiquent que la majorité de la surface existante repose sur du matériau solide et du gravier tout-venant; toutefois, on s'attend à ce que, pendant la réfection, il faille faire des réparations plus profondes dans certains secteurs. C'est ce qui est décrit dans la section 1.4.11.2 de la référence 01 27 00. Les zones doivent être déterminées par l'entrepreneur et le représentant du ministère et on prévoit que les quantités seront proches des valeurs de l'appel d'offres.

Les travaux comprennent le découpage du revêtement de chaussée en béton bitumineux, l'excavation, le remblayage et le compactage, la fondation de matériaux granuleux et le revêtement en béton bitumineux avec les joints qui conviennent. Tous les articles sont considérés comme accessoires au rapiéçage en profondeur, mais ils doivent être remplis avec les articles de la soumission (fondation de matériaux granuleux, revêtement en béton bitumineux) dans le marché.

Q14. À l'article 21, ensemencement hydraulique, on indique une superficie de 2,6 m². Est-ce que ça ne devrait pas être 2600 m²?

R14. La superficie de l'ensemencement hydraulique devrait être 2 600 m², et non 2,600 m²

B) Tableau des prix unitaires

Article 21 du tableau des prix unitaires – On clarifie l'ensemencement hydraulique en effectuant le changement administratif suivant. La virgule décimale est remplacée par une espace dans la quantité estimée : il faut lire 2 600 au lieu de 2,6.

On demande aux soumissionnaires d'effectuer ce changement comme il se doit. S'il n'a pas été fait dans la soumission, l'État le fera au nom du soumissionnaire et se servira du prix unitaire fourni pour obtenir le prix calculé total correct.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.